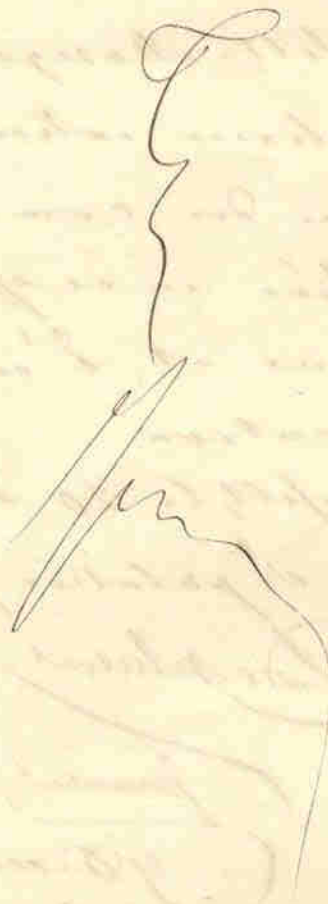


L^e B2-1150 pds 4059
4322Bien commun
aliénationLa Députation permanente
du conseil provincial,Vu l'état de demandes
d'aliénation de biens
formées par les conseils
communaux de Schueller
et de Stockroy;Vu les pièces produites
à l'appui;Vu les avis de M^r le
Commissaire de l'arrondissement
de Hainaut-Meuse du 17
et 22 novembre 1851, n^o 428
2-6;Vu ceux du commissaire
royal de l'arrondissement
de Hainaut du 5 et 7 janvier
dernier, n^o 1951 et 1952.Vu l'article 76 de la
loi communale;Considérant que les
demandes dont il s'agit
n'ont pas rencontré de
d'opposition fondée et que
les terrains qui en font
l'objet ne sont d'aucun
produit pour les communes;

Arrête:

Les conseils communaux
de Schueller et de Stockroy
sont autorisés à aliéner

par voie de concision,
les parcelles des biens
compris dans l'état ci-joint
et ci annexé.

Exécution du présent
sera adressée à M^r le
Commissaire de l'arrondissement
de Harfett-Morzych, chargé
d'en délivrer extrait à
chacune des communes
intéressées en ce qu'il
concerne et d'en assurer
l'exécution.

Harfett, le 20 Février 1852

La Députation permanente

Deschamps

Imbert

Ybiccaie

Requard

Par la Députation

Le Greffier provincial



Département
de
l'Intérieur

Modèle annexé à la circulaire
ministérielle du 16 janvier 1832,
3^e D^{on} N^o 4952.

Mairie

Province de Limbourg

Etat d'une demande en aliénation
de biens communaux formée par la commune
de Scherpenheuvel et de Wathroyde

N ^o ordre	Commune propriétaire des biens à aliéner	Renseignements sur les biens à aliéner				Date Des Délibérations Du Conseils Communaux et renseignements à l'appui De leur Demande.	Nature Des propositions	Conditions sommaires De l'aliénation et par quel moyen elle doit avoir lieu.	Destination Du produit De l'aliénation	Observations
		Situation	Tenants et aboutissants De chaque bien ou parcelle.	Nature	Contenance Ares Cents	Estimation D'après les prix-verbaux D'expertise.				
1	Schuelen	au lieu dit Heddesport Thiel 14	du nord à [redacted] du midi au chemin de l'est à la parcelle suivante de l'ouest à M ^r Vandenblye	ancien chemin	14 85	180	Délibération du conseil communal du 28 octobre 1851. Les prix-verbaux d'expertise celles de l'information de commodo et incommodo le plan des lieux et l'état descriptif de ces terrains	Cession	que la cession aura lieu au lieu [redacted] propriétés riverains, au prix d'expertise payable comptant lors de la perfection de l'acte de cession et à charge de l'impôt et que les frais de cet acte et les autres annuels confirmeront que la cession aura lieu	amortissement de dettes
		15	du nord à M ^r Defreest du midi au chemin de l'est à [redacted] de l'ouest à la parcelle précédente	rien	05 58	70				
		16	du nord à la route de Hasselt à l'est du midi au chemin de l'est à [redacted] de l'ouest à [redacted]	rien	03 43	30				
		17	du nord à [redacted] du midi à la route de Hasselt à l'est de l'est au chemin de l'ouest à [redacted]	rien	03 91	40				
		Total			27 77	320				
2	Hockroy Zol 13	au lieu dit Fremmel 1851	du nord au [redacted] du midi à [redacted] de l'est à [redacted] de l'ouest à [redacted]	bruyère	81	44	Délibération du conseil communal du 2 novembre 1850 et 20 septembre 1851. Le prix-verbal d'expertise celles de l'information de commodo et incommodo le plan des lieux et l'état descriptif de ce terrain	Cession	que la cession aura lieu au lieu de Fremmel au prix d'expertise payable comptant lors de la perfection de l'acte de cession et à charge en outre de payer les frais de cet acte et les autres que la cession aura lieu	amortissement de dettes
2	Hockroy				11 50					

Hockroy, le 20 Février 1852
 La Députation permanente
 Par la Députation
 Le Greffier provincial
 [Signature]
 [Signature]
 [Signature]

Commune de Lathur.

[redacted]

[redacted]

Chemin

geen buurtweg

Chemin

3
bw20

1
bw9

2
bw17

Chemin

Chemin

Chemin

Ciessinkel

Spide

N° 1.

Plan figuratif

De Pous par alle de chemin appartenant à la commune de
Mokkeroy et d'as sous cette commune

Lev. et Prop. par le sous-signé garanti

Jonc le 25^{me} 1890

L. J. Lubman

Cabteau

indicatif

N° d'indication des parcelles	hectares	ares	centiares	tenans - aboutissans.
N° 1. E F	.	81	00	Wade sud le chemin et à ouest [redacted]
2. G H	.	41	50	Le chemin et [redacted]
Total	1.	22	50	